



Replacer l'artiste au cœur de l'écosystème culturel numérique

SOMMAIRE EXÉCUTIF

**Une contribution de l'Union des artistes à la
consultation sur le contenu canadien dans un monde
numérique organisée par Patrimoine canadien**

Novembre 2016

Sommaire exécutif

Patrimoine canadien a lancé une grande consultation sur « Le contenu canadien à l'heure du numérique » et posé des questions aux communautés artistique et citoyenne canadiennes qui, dans les faits, vont bien au-delà des frontières du numérique puisqu'elles touchent la nature même de la pratique artistique, la valeur de la création ainsi que les moyens de la protéger et de la promouvoir.

L'UDA, qui porte la voix de plus de 13 000 artistes, a relevé le défi en offrant plusieurs pistes de réflexion et en ajoutant plusieurs thèmes à ceux proposés dans les documents de consultation de Patrimoine Canadien et qui nous semblent fondamentaux pour assurer la vitalité de notre création à long terme. Dans le monde numérique comme dans le monde tout court.

De toute cette démarche, nous retenons une priorité : **il faut replacer l'artiste au cœur de l'écosystème culturel numérique**. Cette ligne de force a guidé la rédaction de ce mémoire jusque dans sa structure qui **place l'artiste et le travail de création au premier plan**.

En préambule, l'UDA rappelle qu'il est essentiel de distinguer « la création » de « l'industrie » et établit que : « le contenu canadien est imaginé, conçu et réalisé par des artistes et des créateurs canadiens » et qu'il s'incarne dans la diversité en s'intéressant à une multitude de réalités et de cultures.

PARTIE 1 : CRÉATION

Parce que tout doit commencer par **la reconnaissance de la valeur du travail des artistes** sans lesquels il n'y aurait tout simplement aucun « contenu » à présenter, à diffuser, ni à exploiter. Or, le travail de création est systématiquement minimisé devant la donnée plus mesurable des investissements financiers prétendument « risqués ». Or, **choisir d'être artiste est – en soi – une prise de risque**. Non seulement on expose notre imaginaire, nos émotions, notre créativité, notre talent et notre travail mais on le fait sans aucune stabilité financière, dans un univers où notre apprentissage prend des années, où notre carrière n'est jamais établie et où notre avenir n'offre aucune garantie.

Alors, comment pouvons-nous aider les créateurs de manière équitable afin qu'ils créent et produisent du contenu qui se démarque ? **En faisant confiance à nos artistes**, en faisant de la place aussi aux créateurs non conformes à des définitions trop restreintes ou trop normées, en encourageant la prises de risques et les idées nouvelles, même si le succès commercial n'est pas garanti.

Mais nous devons aussi **protéger leurs droits et leurs droits d'auteurs**, ce qui pour le gouvernement fédéral veut dire **moderniser le cadre législatif et règlementaire**, et ce, particulièrement dans un contexte où émergent de nouvelles plateformes de diffusion et des nouveaux modes de production. Cela implique une panoplie d'actions, notamment :

- la levée de l'exemption qui vise les fournisseurs d'accès à l'Internet afin que ceux-ci versent également des redevances;
- la mise en place d'un système d'avis et retrait pour les contenus mis illégalement sur Internet;
- l'extension des droits exclusifs qui ont été octroyés aux artistes interprètes participant à des enregistrements sonores aux artistes interprètes qui participent à des œuvres cinématographiques (films, émissions, vidéos), dans l'esprit du traité de Beijing;
- l'instauration d'un régime de rémunération équitable pour les utilisations en ligne des prestations, conformément aux recommandations du mouvement *Fair Internet for performers*;

- l'extension des redevances de la copie privée à tous les supports numériques permettant de copier la musique.

Au-delà du strict volet légal, le gouvernement fédéral aurait tout intérêt à encourager une meilleure représentation de la diversité dans les œuvres offertes au public canadien.

PARTIE 2 : PRODUCTION ET DIFFUSION

Parce que les artistes et les créateurs produisent des contenus de valeur, leurs droits doivent être protégés, encore plus dans un monde numérique en pleine évolution. Différents pays nous offrent des exemples inspirants, ou pourraient devenir nos partenaires pour protéger leurs droits à une juste rémunération et à un contrôle sur leur œuvre.

Pour y arriver, nous devons adapter nos lois et le mandat du CRTC en resserrant nos politiques de quotas par exemple, au niveau national bien sur ; mais aussi en se penchant sur les sujets de compétence internationale et transnationale et en collaborant avec nos partenaires.

Dans le même état d'esprit, il est urgent de régler les incohérences du système dans le secteur de la musique en s'inspirant du mouvement européen *Fair Internet for performers* qui milite pour obtenir une rémunération équitable pour les artistes interprète et pour toute utilisation en ligne de leurs prestations.

Il est également nécessaire de renforcer le mandat des institutions culturelles nationales qui sont essentielles à la vitalité de la création artistique, et leur donner les moyens de leurs ambitions. L'UDA fait différentes propositions afin de clarifier le mandat et de bonifier le financement des institutions comme la Société Radio-Canada/CBC l'ONF, le Fonds de la musique du Canada, le Fonds des médias du Canada ainsi que les institutions de financement spécialisées : le Conseil des arts du Canada, Téléfilm Canada, Musicaction.

En conclusion, l'UDA rappelle que le rôle de l'État n'est pas de choisir pour le public quels contenus il doit rechercher, de tenter de deviner ce qui l'intéresse, et encore moins de soutenir des projets selon le seul critère serait la popularité ou le retour financier, mais de s'assurer que chacun ait accès à une grande diversité de contenus parmi lesquels faire ses propres choix.

PARTIE 3 : EN LIEN AVEC LA COLLECTIVITÉ

Les arts et l'accès aux arts sont essentiels à la construction de la curiosité, de l'ouverture à l'autre, du développement de la créativité et de l'esprit critique des citoyens. Avoir une scène artistique et culturelle nationale forte, représentative de la société dans toute sa diversité contribue à la construction de notre identité en tant que citoyens, pour celles et ceux qui sont nés ici mais aussi pour les néo-canadiens qui s'installent au pays et qui apprennent à découvrir leur société d'accueil.

Dans cet état d'esprit, le Canada doit donc assurer un accès équitable aux contenus canadiens, préserver l'exception culturelle et assurer la diversité des contenus, agir pour promouvoir le travail des artistes et la circulation des œuvres, dynamiser la capacité de nos artisans à vivre de leur profession grâce à la vitalité de l'industrie et créer davantage de synergies entre les artistes et la société civile.



Union des artistes

5445, avenue De Gaspé

Bureau 1005

Montréal (Québec) H2T 3B2

